

Concours AUTOMNE 2024

BOURSE A - Passage accéléré de la maîtrise au doctorat

BOURSE B - Accès direct du baccalauréat au doctorat

Lors de la décision d'admission au doctorat (Bourse B) ou de passage accéléré de la maîtrise au doctorat (Bourse A), la direction du programme d'études présente le dossier de la personne candidate aux ESP. La direction de l'unité académique et la directrice ou le directeur de recherche doivent remplir le formulaire A-B **pour ces bourses de recherche** en précisant le montage financier offert et, dans le cas d'un renouvellement, joindre la lettre d'appui de la directrice ou du directeur de recherche qui fait état de l'avancement des travaux.

L'unité^a doit transmettre le formulaire de candidature dont le lien se trouve plus bas à esp-bourses@esp.umontreal.ca en mettant en copie conforme la directrice ou le directeur de recherche, la ou le responsable de programme et la personne candidate.

<p>MONTANTS :</p>	<p>Bourse A - de 7 000 \$, renouvelable 1 fois Bourse B - de 10 000 \$, renouvelable 2 fois</p>
<p>OUVERTURES DES CONCOURS : <i>(3 fois par année)</i></p>	<p>Les formulaires de demande de bourses A et B sont attendus selon les dates ci-bas : Si la bourse commence à l'automne : Ouverture 15 juin - Fermeture 14 octobre</p> <p>Si la bourse commence à l'hiver : Ouverture 15 octobre - Fermeture 14 février</p> <p>Si la bourse commence à l'été : Ouverture 15 février - Fermeture 14 juin</p>
<p>CRITÈRES À RESPECTER : <i>(sujet à vérification par les ESP)</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1- La personne candidate doit posséder un très bon dossier académique; la recommandation doit être explicite à cet effet. En accord avec la vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion de notre université et son ouverture aux Premiers Peuples, les circonstances particulières qui peuvent avoir eu une incidence sur le parcours académique seront considérées dans l'évaluation des dossiers de candidature. 2- La personne candidate doit s'inscrire à temps plein dans un programme régulier de doctorat avec thèse (la cotutelle est admissible). <ul style="list-style-type: none"> ○ À noter que les suspensions ne sont pas permises, mais une interruption pour des raisons de "congé parental" ou de "maladie", avec certificat médical à l'appui, peut être acceptée. 3- Bourse A : la personne candidate doit s'être inscrite pendant 3 trimestres à la maîtrise en recherche avec mémoire en statut plein temps sans avoir débuté son 4^e trimestre. Aussi, la direction de l'unité doit avoir approuvé un passage accéléré de la maîtrise en recherche au doctorat en recherche. Bourse B : réservée à la personne candidate qui doit avoir complété un baccalauréat dans un établissement universitaire canadien et qui ne s'est inscrite à aucun cours ou à un autre programme entre le baccalauréat et le doctorat. 4- Il est de la responsabilité de la personne candidate de signaler aux ESP toute autre bourse obtenue pendant la période de validité d'une bourse A ou B (organisme subventionnaire québécois ou canadien, fondation ou société externe, département, directrice ou directeur de recherche, etc.). <u>La valeur des bourses reçues ne doit pas dépasser 40 000 \$ par année académique.</u> Les ESP informeront la personne candidate du montant maximum de la bourse A ou B qu'elle pourra recevoir en surplus de son autre bourse. Les personnes candidates qui obtiennent une bourse d'études supérieures du Canada de niveau doctoral ou une bourse d'études supérieures du Canada Vanier ne pourront pas bénéficier du renouvellement de leur bourse A ou B.

FORMULAIRES :	Formulaire de la personne candidate Cliquez ici
LES RÉSULTATS :	Les ESP communiqueront, à la fin de chaque mois, la décision aux personnes candidates ayant un dossier conforme. <i>Veillez prendre en considération que la décision quant aux candidatures ne pourra être prise que lorsque toutes les notes seront au dossier de la personne candidate et seul le formulaire dans le lien ci-haut sera considéré pour le dépôt de la candidature.</i>
RENSEIGNEMENTS :	Nathalie Bélanger Bureau des bourses Études supérieures et postdoctorales 2910, boul. Édouard-Montpetit, bureau 229 Montréal, QC H3T 1J7 Tél. : 514 343-6111, poste 1546 esp-bourses@esp.umontreal.ca

^a Unité : Faculté non départementalisée, Département et École. Il peut aussi s'agir de la direction d'une faculté départementalisée. Une unité n'est pas un centre de recherche affilié, ni un programme d'études.